

## **Solidarité avec les Roms !**

### **1. La plus grande minorité nationale d'Europe : opprimée, méprisée, discriminée, persécutée**

La plus grande majorité des 10 à 12 millions de Roms vivant en Europe vit dans des conditions de pauvreté abjectes. Nombreux sont ceux d'entre eux qui sont encore opprimés aujourd'hui, étant souvent méprisés ou discriminés et étant victimes de l'hostilité raciale dans certaines régions. Le nombre de membres de ce groupe ethnique est plus élevé que la population réunie de 14 États membres de l'Union Européenne.

En Europe de l'Est et du Sud, la plupart des familles de Roms vivent dans des bidonvilles ou dans des ghettos, le plus souvent dans des bâtiments délabrés ou dans des baraques sans installations sanitaires. La plupart de ces logements ne sont pas reliés au réseau de collecte des eaux résiduaires. Souvent, les Roms ne sont pas enregistrés auprès des autorités tout comme la plupart de leurs groupes d'habitation. C'est également l'une des raisons pour lesquelles la grande majorité des Roms ne disposent ni d'un emploi permanent ni d'un revenu régulier et ne reçoivent aucune aide publique ni une prise en charge médicale gratuite.

Le travail des enfants est donc très répandu et souvent nécessaire pour la survie des familles. Jusqu'à deux tiers des ménages roms n'ont pas suffisamment à manger. Beaucoup de ces enfants souffrent de malnutrition. Environ un cinquième d'entre eux est malade. Ainsi, le taux de mortalité chez les Roms vivant en Roumanie est quatre fois plus élevé que la moyenne nationale. L'espérance de vie des Roms en Europe du Sud est estimée à dix ans environ en dessous de la durée de vie moyenne de la population majoritaire. Dans différents pays, jusqu'à 50% des enfants roms fréquentent des écoles spéciales.

### **2. Droit aux services d'intérêt général et à la participation**

L'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes (UFCE) rappelle fermement à tous les États d'Europe où vivent les Roms, leur obligation de fournir des services d'intérêt général auxquels tous les citoyens ont droit. Cela s'applique particulièrement aux grands groupes d'habitation de Roms qui, pour la plupart du temps, ne sont même pas dotés de régimes de pension de base.

UFCE a identifié en particulier les domaines suivants dans lesquels des mesures globales doivent être prises rapidement dans une dimension appropriée :

#### **Éducation**

La scolarisation de tous les enfants dans l'enseignement primaire doit être assurée. Lorsque cela est nécessaire, des programmes de médiation doivent être mis en place, avec pour but de s'assurer que les enfants aillent régulièrement à l'école. Des offres d'enseignement secondaire doivent être offertes aux Roms au même titre que la population majoritaire. En outre, des mesures d'éducation des adultes sont souhaitables et nécessaires.

## **Santé**

Des institutions de santé proches et offrant des soins de santé ambulatoires et hospitaliers doivent être mises en place et leurs services doivent être également proposés aux Roms vivant sur le territoire conformément aux normes nationales. Une attention particulière doit être accordée ici aux besoins des femmes et des enfants.

## **Marché du travail**

Une politique structurelle régionale est nécessaire pour assurer la création d'emplois dans les régions habitées par les Roms, leur permettant de participer à la vie active. Une telle politique doit être accompagnée par des mesures de formation professionnelle et de placement.

## **Infrastructures locales et régionales**

Les quartiers résidentiels où vivent les Roms, doivent être approvisionnés en électricité et en eau potable et équipés d'un système d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets conformément aux normes nationales, tout en veillant à ce que les règles d'hygiène soient respectées.

Les quartiers habités par les Roms doivent être connectés de manière appropriée au réseau de transports publics.

## **Logement**

Des programmes de construction de logements doivent aider les Roms dans la construction de logements décents.

## **Participation à l'administration locale**

Les Roms, comme tous les autres citoyens, ont le droit d'être impliqués dans la vie administrative locale les concernant. Cela nécessite la création ou le renforcement d'une administration locale au sein de laquelle les Roms peuvent également être représentés par un représentant démocratiquement légitime.

## **Responsabilité des États**

Les charges financières, organisationnelles et personnelles nécessaires pour la fourniture généralisée de tels services d'intérêt général dépassent largement le montant pouvant être mis à disposition par les ONG nationales et internationales. Ici, les plus grands efforts doivent être fournis immédiatement par les États eux-mêmes.

## **3. Améliorer l'acceptation par le public**

Selon l'UFCE, il n'est pas acceptable au 21ème siècle que la plus grande minorité autochtone de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, soit largement exclue de participation dans le développement économique et social en Europe.

Des avis récents au niveau national et européen ont démontré que la marginalisation sociale des Roms en Europe a été reconnue comme étant un problème actuel et futur à résoudre en priorité. Mais, il y a un manque de vastes stratégies et d'actions concrètes à tous les niveaux pour l'amélioration de la situation des Roms avec un effet durable. Globalement, l'Europe a plus un problème de mise en œuvre qu'un problème de prise de conscience en ce qui concerne son plus grand groupe minoritaire. Les États membres de l'UE et le Conseil de l'Europe sont principalement invités à prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation des Roms. En outre, l'intégration sociale des Roms est un processus réciproque qui

exige une évolution des mentalités tant dans la population majoritaire que dans les communautés roms.

Dans leur situation actuelle, les Roms ont en priorité besoin de reconnaissance et d'acceptation sociale comme une condition de leur intégration sociale et économique. Cela ne peut être prescrit par l'État, mais nécessite un rapprochement des communautés grâce à des mesures de confiance.

Les États sont encouragés à prendre des mesures concrètes dans le domaine des relations publiques pour parer aux opinions et actes racistes et portant atteinte à la dignité humaine dans certains groupes de la population majoritaire.

Après que la situation des Roms ait largement été présentée dans de nombreux documents à l'échelle européenne et nationale, les mots doivent être traduits en actes.

#### **4. Solidarité de fait : des minorités comme bâtisseurs de ponts**

L'UFCE s'engage dans la solidarité avec les Roms. En tant que principale organisation faitière pour les minorités en Europe, cette organisation, grâce aux expériences personnelles de ses membres, dispose de compétences particulières pouvant être exploitées pour améliorer l'intégration des Roms dans tous les domaines de la vie publique et politique, et pour renforcer leur représentation dans des institutions et organes élus tant au niveau local, national qu'europpéen. L'hétérogénéité de l'individu au sein des minorités représentées par l'UFCE est une bonne condition pour la mise en œuvre des programmes et projets complexes étant particulièrement adaptés aux besoins spécifiques des communautés roms vivant dans des conditions différentes.

Les organisations de protection des minorités sont particulièrement qualifiées dans l'appui à l'autopromotion en tenant compte du principe de subsidiarité. L'UFCE considère l'intégration réfléchiée et cohérente des Roms dans la coopération de toutes les minorités comme un moyen approprié pour lutter contre les préjugés et la discrimination. Les minorités ont une compétence sociale et interculturelle particulière associée à un sens prononcé de la justice et de l'équité. La solidarité entre les membres des minorités devrait également être utilisée de manière intense pour améliorer la compréhension et l'acceptation de la population majoritaire vis-à-vis des groupes ethniques roms dans leur situation sociale particulière.

L'objectif doit être un lien solidaire entre les membres des communautés roms et les autres organisations de protection des minorités. Si des représentants des Roms et les membres des autres minorités se rassemblent en dehors de leur environnement habituel pour des échanges personnels et pour dialoguer, cet échange d'expériences et ces exemples de meilleures pratiques peuvent se traduire au niveau régional et local par un encouragement des Roms à participer à la vie civique et politique. L'objectif doit être de parvenir à une meilleure participation des Roms dans tous les domaines de la vie publique et politique, ainsi qu'à un renforcement de leur participation dans les institutions et organes au sein du système européen de gouvernance multi-niveaux, sans pour autant négliger les besoins spécifiques des communautés roms.

Dans le cadre du rapprochement réciproque, un lien solidaire basé sur le respect et la compréhension mutuelle entre les membres des communautés roms et les représentants des autres minorités peut se former. Des apparitions communes et une articulation commune

des intérêts permettraient d'atténuer l'attitude négative dont les Roms font principalement l'objet lorsqu'ils s'isolent. À ce niveau, les minorités organisées d'Europe de l'UFCE se proposent comme «bâisseurs de ponts» : Avec leur longue expérience, ils sont les médiateurs nés entre les communautés roms et la population majoritaire.

## **5. Mise en œuvre effective du programme d'intégration de l'UE pour les Roms – Appui financier aux ONG**

L'UFCE salue la communication de la Commission sur le «cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020 du 5 avril 2011 (COM(2011)173) ainsi que le rapport du Parlement européen relatif à la Stratégie européenne pour l'intégration des Roms du 18 février 2011 (2010/2276(INI)).

La stratégie-cadre de la Commission est un guide approprié pour les politiques nationales visant à améliorer la situation de vie des Roms à travers l'Europe. En plus d'assurer l'éducation, l'emploi, la santé et le logement, les programmes européens et gouvernementaux devraient également apporter un appui financier aux ONG visant à améliorer les conditions de vie des Roms. Il s'agit notamment des mesures de confiance pour le rapprochement réciproque et le dialogue.

Mieux se connaître les uns les autres, mieux comprendre les traditions d'origine et le patrimoine culturel des uns et des autres et les accepter, permet non seulement une plus grande intégration et participation sociale, mais cela est également une condition essentielle pour que la contribution des Roms à une culture européenne de la diversité tant des minorités que des majorités, soit considérée comme un enrichissement et une valeur ajoutée.

Adoptée comme *Déclaration de Eisenstadt* par les participants du Congrès de l'UFCE le 04. 04 juin 2011 à Eisenstadt/Željezno.